

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 39

Artikel: A la porte du paradis
Autor: J.A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE JUGE PACCOTTON

VERS la fin du XVII^e siècle vivait à Yverdon un personnage du nom de Sébastien Paccotton, qui eut à plus d'une reprise maille à partir avec Leurs Excellences de Berne, tout juge du Consistoire qu'il était. On a vu que les gens de Cronay l'accusèrent de leur avoir pris de force, en 1678, seize gerbes de blé représentant la dime due au souverain, d'avoir fort malmené en cette occurrence leur curial Vicquerat et de s'être répandu en invectives et en blasphèmes. Poursuivi pour ces faits, Paccotton se défendit comme un beau diable, nia les vilains propos qu'on lui prêtait, dit avoir eu lui-même à souffrir des procédés des moissonneurs de Cronay et prouva enfin n'avoir dimé leur champ que sur l'ordre du Conseil d'Yverdon et pour le seul profit de l'hôpital de cette ville; si bien que LL. EE., après une enquête menée avec la minutie qu'elles apportaient à toutes choses, le tinrent quitte, d'autant plus aisément qu'elles ne perdirent pas un boisseau de blé, M. le bailli s'étant empressé de leur faire parvenir « six muids de froment au lieu de trois ».

Sébastien Paccotton faillit ne pas s'en tirer à si bon compte une autre fois. Le bailli l'accusait d'avoir changé contre du crû des environs d'Yverdon quelques chars de vin de La Côte et de Lavaux appartenant à LL. EE. et qu'il devait mener à Berne. Cependant l'affaire ne put être éclaircie, et le bailli en resta pour ses soupçons.

Se figurant l'attraper une bonne fois, il le dénonça comme contrevenant à un règlement sur la batellerie, Paccotton ayant trois bateaux, tandis qu'il ne lui était permis de n'en avoir un. Mais ici encore le juge du Consistoire eut le dessus: « On n'a pas trouvé matière à s'arrêter beaucoup à cet article, vu qu'il ne concerne point l'intérêt de LL. EE. », disent les Manuaux des banderets, où nous puisons ces renseignements.

En ménageant Paccotton, Leurs Excellences entendait-elles ne pas nuire au prestige du Consistoire? Les archives, on le devine, sont muettes sur ce point.

Le Consistoire, nos lecteurs le savent, était une sorte de tribunal, formé de laïcs et d'ecclésiastiques; il veillait à la conservation de la saine doctrine, à la pratique des bonnes mœurs, aux affaires matrimoniales; il tançait les blasphémateurs, charmeurs, exorcistes, ceux qui de malice délibérée s'abstiennent des prédications de la Sainte Parole de Dieu et des sacrements ou les méprisent, les paillardes, adultères, maquereaux, yvrognes, danseurs, usuriers, joueurs, ceux qui portent des habits somptueux, les frôquenteurs de bénissons (bénichons), les mommeurs (bouffons) et coureurs déguisés, ceux qui commettent des insolences nocturnes ou qui demeurent jusques à la nuit dans les tavernes, les cabaretiers débaucheurs, toutes autres personnes scandaleuses enfin qui contreviennent à l'honnêteté et modestie chrétienne». Ne devaient être appelés à faire partie du Con-

sistoire que « les personnages anciens, honorables, graves et propres, les exhortations et censures desquels puissent être efficaces envers les autres ».

Sébastien Paccotton passait donc pour un homme entendu, expérimenté et d'une conduite digne de servir d'exemple. Ses démêlés avec le bailli nous le montrent en outre sous les traits d'un particulier qui ne se laisse pas marcher sur le pied, qui tient tête aux plus hautes autorités, élève la voix et ne craint pas, accusé qu'il est, de se faire accusateur.

Dénoncé à Berne, pour l'affaire de la dime usurpée, il ne se démonte pas et porte plainte à son tour contre monseigneur le bailli. Celui-ci, déclare-t-il, non seulement a fait de faux rapports sur son compte, mais l'a « tutoyé jusqu'à sept fois », l'a voulu battre et a dit « que le diable arriverait bientôt pour le prendre ».

C'est le tour du bailli d'être sur la sellette. Le ministre Bourgeois et les autres membres du Consistoire sont entendus. De leurs dépositions, il appert qu'ils n'ont aucune mémoire que le bailli ait voulu battre le juge Paccotton, si ce n'est « qu'en se promenant par la chambre, il lui fit signe avec la main et lui dit: « Vous n'êtes qu'un crieur et qu'un causeur! » et que Paccotton fit: « Ne me battez pas! » Ils ne se souviennent pas non plus avoir oui le bailli tutoyer le juge. Cependant, « ils disent de bonne foi avoir entendu de Sa Seigneurie: « Ouy vous jurez et vous vous donnez si souventes fois au diable, et si ne vous a-t-il pas encore emporté! »

Les parties furent renvoyées dos à dos, et Sébastien Paccotton ne fut plus inquiété des lors. Demeura-t-il dans sa charge de juge du Consistoire? Nous l'ignorons, mais il est permis de croire au moins qu'il fut jusqu'à la fin de ses jours un habile homme et un mauvais coucheur.

V. F.

POURQUOI JE L'AI CHOISIE...

ELLE a la démarche plus fière qu'une fille de Castille. Son cou penche mais n'oublie jamais de se redresser. Ses cheveux fauves flamboient comme un brasier.

Quand elle paraît, on est enivré par sa beauté et on voudrait le lui dire, à genoux, qu'elle est belle et qu'on l'adore...

...Mais, ses yeux, les avez-vous regardés?

Jamais une larme ne les a baignés, jamais un nuage n'a obscurci ce front blanc, jamais, en cette femme, quelque chose n'a frêmi. Croyez-moi donc si je vous dis que ce sein n'a jamais palpité, que cette bouche ne connaît ni les mots, ni les baisers de bonté.

Je l'ai déchiffré le sphinx qui trouble et grise! Sous ces chairs ambrées, il n'y a rien, rien que la chair d'un cœur sans forme, sans couleur, sans vie, un cœur qui bat mais ne sent pas, un cœur atroce qui n'a jamais su et ne saura jamais aimer.

*

Sa chevelure est longue et blonde. Ses yeux sont tout bleus. Son sourire est fait de tendresse

et de douceur, son sourire, j'en vis, j'en rêve, il est le soleil de mes journées.

Faut-il vous dire aussi que sa taille ploie comme un roseau nouveau, que ses petits pieds sont roses et cambrés, que ce sont des petits pieds de fée?

Mais vous pourriez croire, peut-être, que c'est pour cela que je l'ai choisie?

Oh! combien vous vous tromperiez! C'est pour une chose seule que, devant elle, j'ai mis mon cœur tout entier.

Elle a, sachez-le, des mains aux doigts effilés, d'exquises mains de bonté. La pitié et la charité les font vivre, ces mains chéries et bénies, qui, toujours, sauront donner ou consoler.

C'est pour cela qu'elle est « ma Mie », la jeune fille... aux mains jolies de Charité...

ANNETTE SCHÜLER.

Les horaires d'hiver. — Les voilà, ces avant-coureurs de la vilaine saison! Mais le moyen d'en dire du mal, quand ils vous arrivent — tel l'*Horaire du Major Davel*, édité par les hoirs d'Adrien Borgeaud, à Lausanne — sous les dehors d'un coquet livret et qu'ils sont bourrés de renseignements précieux!

A LA PORTE DU PARADIS

VOICI une amusante histoire que j'ai entendu conter à propos de certain procès, causé par le testament d'un original, qui tenait, paraît-il, à ce que pas un sou de sa fortune ne revînt à ses compatriotes thurgoviens.

Je suis d'autant plus à l'aise pour la rapporter qu'elle m'a été contée par un Thurgovien, à la cantine d'une fête, à Frauenfeld, et que je suis Thurgovien moi-même.

La scène se passe à la porte d'entrée du paradis, où un Bernois, un Zurichois et un Thurgovien demandent leur admission.

Saint Pierre, le gardien de la porte céleste, après avoir examiné leurs consciences respectives, s'aperçoit qu'elles sont chargées de bon nombre de larcins, et leur impose, comme pénitence, d'aller chercher les objets qu'ils ont dérobés pendant leur carrière terrestre et de les lui apporter.

— Que te faut-il pour mettre ces objets? demande-t-il au Bernois.

— Un mouchoir de poche suffira, sans doute, répond celui-ci.

— Holà! dit saint Pierre, en appelant un serviteur, qu'on apporte à ce Bernois un mouchoir de poche pour y mettre les objets qu'il a dérobés!

Comme le serviteur s'éloignait, le Bernois lui court après et lui dit à l'oreille:

— Apporte une serviette pendant que tu y es! Ce sera plus prudent...

Et le serviteur apporte une serviette de bonnes dimensions qu'il remit au Bernois.

— Et à toi, demanda saint Pierre au Zurichois, que te faut-il pour apporter les objets que tu as mal acquis?

— Un petit panier suffira, je crois!

— Holà! dit saint Pierre, qu'on apporte un

panier à ce Zurichois, afin qu'il y mette les objets qu'il a dérobés !

Comme le serviteur s'éloignait, le Zurichois lui courut après et lui dit à l'oreille :

— Apporte une corbeille à linge pendant que tu y es ! Ce sera plus prudent...

Et le serviteur apporta une corbeille à linge de dimension raisonnable qu'il remit au Zurichois.

Puis saint Pierre, s'adressant au Thurgovien, lui demanda :

— Et toi, que te faut-il pour apporter les objets que tu as dérobés ?

— Un petit char, très saint Père, répondit le Thurgovien.

— Holà ! dit saint Pierre, qu'on amène un petit char pour mettre les objets volés par le Thurgovien !

Comme le serviteur s'éloignait, le Thurgovien lui courut après et lui dit à l'oreille :

— Attelle un cheval, pendant que tu y es ! Cela vaudra mieux...

Et le serviteur revint avec un char attelé d'un cheval qui fut confié au Thurgovien.

Les trois confédérés s'en furent donc chercher les objets qu'ils avaient dérobés : le Bernois avec sa serviette, le Zurichois avec sa corbeille, et le Thurgovien avec son attelage.

À quelques temps de là, le Bernois revint pesamment chargé des objets dérobés, enveloppés dans un drap de lit qu'il avait emprunté, la serviette s'étant trouvée trop petite...

— Oh hé ! Bernois ! dit saint Pierre, c'est un grand mouchoir de poche que tu m'apportes là.

Puis arriva le Zurichois, pliant sous le poids d'une grosse malle d'osier qu'il avait dû emprunter, la corbeille à linge s'étant trouvée insuffisante.

— Oh hé, Zurichois ! dit saint Pierre. C'est un grand panier que tu m'apportes là !...

Et il ajouta en soupirant : « Que sera-ce donc pour le Thurgovien ? »

Mais le Thurgovien ne revint pas et saint Pierre ne revit son char ni son cheval !...

D^r J. A.

LÈ GRANTE FAMILLE

L è oquie de biau tot parâi de vère dâi grante famille, dâi mouf de boutè tî de la mima mère et que martsant ti bin. Quand bin lâi a rido à levâ, à cûtsi, à môtsi, à lavâ, à chêtstî, à panâ, cein fâ tot parâi pliési tota clia marmaille que l'è tota noutra et que va, trace, piaute, choquate, châte, lule, tschurle, brâme,

FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

DROLE DE PAYS

II

Sans façon.

L e lit national consiste donc dans la mince natte étendue à terre; on a des oreillers ou on n'en a pas, on se sert de couvertures ou on ne s'en sert pas, on dort généralement à plat ventre, c'est une coutume très usitée dans ce pays. Les Canaques ne font donc pas grands frais en fait d'ameublement. Comme armoire, s'ils ont quelque chose à serrer, ils le nouent dans un *pareu* ou au besoin dans quelque caisse. La vaisselle se réduit à un petit nombre de tasses qu'à la rigueur on pourrait remplacer par des noix de coco; d'assiettes, il n'en est pas question; ce sont des feuilles d'hibiscus qui en font l'office. Fourchettes, cuillers et couteaux de table sont inconnus: les doigts les remplacent. Comme fourneau, un trou dans la terre; comme batterie de cuisine, une casserole pour frire le poisson, une hache pour briser les noix de coco et quelques vieux couteaux pour couper ce qu'il peut y avoir à couper, lorsque les doigts sont jugés insuffisants; ainsi, pas de luxe inutile !

* Extrait de *Trois ans chez les Canaques*, par le « Père Vanille » (E. Hännli). — Payot et Cie, éditeurs, Lausanne.

bouèle, rouèle. Lè z'on sant moquâo, lè zautro matsourâ, coffo, monet, merdâo: lè cein qué otiupe, rondzâi ! et qu'on n'a pas lesi de peinsâ à oquie d'altro. Quemet no desâi lo menistre quand lièsâi la prêre dau batsf: « Les enfants sont une *bénédictio* du Seigneur ».

Lè veré que quand l'è qu'on a trâo de clia marmaille, lè tot parâi on eincôbllio et que l'è onna bènédicchon qu'on s'ein passerâi bin; quemet desâi Frinquî quand batsive son veintièmo: « Lo bon Dieu pâo arretâ de mè bèni quand voudra ».

Le faut dâi boutè su sta terra, ma n'ein faut pas trau :

Lo trau et lau trau poû
Valiant rein ti lè doû,

à cein que l'espplique lo diton.

Eh bin ! iè peinsâ ein mè mîmo que lâi arâi z'u on moyan de tot arreindzi po qu'on n'ausse pas de cliu rebattâie de bouïbo. (Mâ pâo-t'ître qu'au quemeincement dau mondo lo bon Dieu lâi a pas peinsâ li mîmo, câ devessâi avâi on rido cassemeint de tita po tot mettre ein plièce sein sè trompâ: la terra ein avau, lo ciè ein amon, l'iguie dein lè got, et baillî âi bocan la barbitche, âi gottrau laufgotro, âi z'hommo la tserrâie dau bâire à la décheinta, âi fenna lè biène et le pudze. On comprend que l'ausse pas pu peinsâ à tot).

Vaitcè dau cein que l'einteindrè :

Faudrâi qu'ausse ètâ arreindzi po que l'hommo assebin que la fenna, et à tor, fusse d'obedzi de fère lè bouïbo et a-te-que cein que sè passerâi :

Lo premi sarâi fè pè la fenna, quemet de justo.

Lo second sarâi lo tor de l'hommo — clique sè farâi, câ l'hommo voudrâi savâi quemet lâi fâ.

Lo troisièmo sarâi fère pè la fenna — se farâi assebin.

Lo quatrièmo sarâi lo tor de l'hommo — i'è bin pouàire que clique ne sè farâi jamè.

Et dinse lè pllie grante famille n'arant jamè mè de trâi z'infant.

MARC A LOUIS.

Deux almanachs. — Ils commencent à arriver, les messagers de l'an neuf. En voici déjà deux. D'abord l'*Almanach helvétique* (S. Henchoz, éditeur), le meilleur marché des Almanachs: 112 pages, 100 gravures, un concours. De plus, il le dit d'ailleurs lui-même: « Pas une page, pas une ligne, pas une gravure qui ne soit intéressante ». Puis renseignements les plus variés, utiles à chacun. Et tout cela pour 20 centimes, seulement.

Le second, est l'*Almanach du tempérant* (Atar, éditeur, Genève), un titre qui lui doit ouvrir la porte

Pour s'asseoir, s'ils sont dans la rue ou dans quelques endroits boueux, les Canaques s'asseyent sur leurs talons, c'est une des postures nationales; mais ils connaissent aussi le système de s'asseoir à la turque, qui est celui généralement usité lorsqu'il s'agit de prendre les repas. Sans cela, pour se reposer, lorsque l'endroit est quelque peu propre, comme dans les chambres, sous les véranda's ou sur le gazon, l'attitude préférée est celle qui consiste à se coucher sur le ventre. Pour faire causer, les Canaques s'étalent de manière que toutes les têtes convergent vers un centre commun, afin de pouvoir ainsi causer commodément; de cette façon, les corps étendus rayonnent de divers côtés comme les rayons d'une roue.

La chambre de la vieille Tae est le lieu de réunion: Tae, la belle Tetea et les deux petites Mata et Iii sont là, épanouies sur le sol, c'est-à-dire sur la mince natte qui recouvre les dalles; moi, je m'assieds à la turque et nous parlons de choses et d'autres. Les deux petites s'endorment bien vite; la vieille Tae prépare une cigarette de paille de maïs, l'allume philosophiquement, en fume le quart puis la passe à la belle Tetea. Celle-ci en aspire les premières bouffées en se retournant voluptueusement sur le dos, puis sur le côté, puis la voilà de nouveau sur le ventre, ayant donné un tour complet, histoire sans doute d'augmenter par ses mouvements giratoires les effets bienfaisants de la fumée. De temps en temps elle reprend ces exercices, tantôt du côté

de toutes les familles. La tempérance ou modération est aujourd'hui, avec raison, fort bien portée. Dommage seulement, que trop souvent on la confonde avec l'abstinence, aussi bien, si ce n'est mieux cotée encore, mais infiniment moins méritoire. A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

A L'ÉCOLE DE LA VIE

L'INSTRUCTION de la jeunesse n'est pas toujours gratuite; moins souvent encore elle est attrayante, du moins si l'on en juge par le peu d'empressement que mettent les jeunes gens à se rendre en classe.

La vie de tous les jours est encore la meilleure des écoles; les parents, père et mère, les meilleurs professeurs, quand ils veulent bien s'en donner la peine. C'est rare. Ils s'en excusent disant qu'ils n'ont pas le temps. Mauvais prétexte. Ils trouvent bien le temps de faire mille autres choses, moins urgentes et moins utiles assurément.

Un chroniqueur du *Journal des Débats* a publié à ce propos de très judicieuses réflexions. Elles ont passé inaperçues, sans doute. On ne s'arrête plus aujourd'hui, dans la lecture des journaux, qu'aux exploits des grands criminels ou des voleurs habiles, aux scandales pimentés des gens « bien ». Un farouche apache, un audacieux escroc, une princesse filante, qui quitte avec éclat son mari et ses enfants pour courir le guilledou, sont les favoris de l'attention.

Voici donc, en résumé, ce que disait le chroniqueur en question :

« C'est une joie pour les enfants que d'aller un beau matin déjeuner dans la petite auberge d'un bourg campagnard. La route les a déjà ravivés et ils ont gagné de l'appétit le long du chemin. L'auberge elle-même les amuse, comme tout ce qui les change.

Ses abords, sa vieille enseigne suspendue: *Au Cheval blanc*, ou simplement la branche de houx accrochée au mur; puis son va-et-vient, sa physionomie, son air rustique et engageant, tout les attire et leur agréé dans cette hôtellerie de campagne où ils se mettront à table tout à l'heure sans fausse délicatesse, sans cérémonie.

Ecole d'égalité.

Vos enfants ne sont ni fiers, ni difficiles, j'en suis convaincu: il n'y a que les sots qui le soient; mais il est bon de leur donner de temps en temps une leçon d'égalité. C'est une école villageoise d'égalité que cette auberge, accueillante et sans prétentions, où tout le monde, coude à coude,

droit, tantôt du côté gauche, afin de ne pas s'écarter de notre petit cercle; ces évolutions, toutefois, ne l'empêchent pas de converser. La vieille Tae, quoi que vivace, est plus sobre en fait de mouvements et n'exquise pas de rotations; son œil est vif et sa langue déliée, mais le corps étendu ne bronche pas plus que celui du Sphinx d'Égypte, excepté toute fois lorsqu'elle rit, car alors ses jambes, qui jusque là se perdaient dans la pénombre de l'arrière-plan s'élèvent rapidement au-dessus de l'horizon, et ses pieds se frottent, se démentent et frétille dans les airs. C'est le thermomètre que je consulte lorsque je veux connaître le degré d'intensité de l'allégresse qui anime la vieille Tae.

Le thé.

Le soir je vais prendre le thé avec mes voisins il y a du pain et du biscuit, et de plus du poisson du *maioré* et du *mitti*, sauce nationale composée d'eau de coco, étendue d'eau de mer: drôle de mixture. Chacun s'assied à la turque en rond autour de la table, c'est-à-dire de l'espace laissé libre sur le quel se prélassent les feuilles vertes avec les poissons et les *maioré* ou fruits à pain. La vieille es major de table, elle fait les parts et remet à chacun sa portion; puis elle exhibe la calebasse qui contient le fameux *mitti*; elle verse ce liquide dans les tasses et passe à chacun la sienne. Le préluce est fin la pièce va commencer. Les figurantes commencent par pétrir dans leurs mains leur portion de *maioré*